
Inventaire astacicole sur le ruisseau de Couramble à Bissey-sous-Cruchaud

Introduction :

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, est la seule écrevisse autochtone des cours d'eau de Saône-et-Loire. Cette espèce a cependant connu une très forte régression de ses effectifs en raison d'une sensibilité très forte aux dégradations physiques des cours d'eau et aux pollutions. Cette espèce ne supporte pas non plus la concurrence avec les autres écrevisses introduites (écrevisse américaine *Orconectes limosus* et écrevisses signal de Californie *Pacifastacus leniusculus*) car elles sont porteuses d'agents pathogènes très néfastes à l'écrevisse à pattes blanches.



**Photographie 1 : Ecrevisse à pattes blanches
(*Austropotamobius pallipes*)**

L'espèce est aujourd'hui présente uniquement sur certains ruisseaux, à proximité des sources, dans des secteurs peu pollués et où les autres écrevisses peuvent difficilement s'implanter. Cependant, ces populations sont très menacées car elles sont en général implantées sur des linéaires très réduits et isolées les unes des autres.

Sur le plan juridique, l'écrevisse à pattes blanches figure :

- sur les annexes II et V de la directive européenne 92/43 « Habitats Faune Flore » ;
- sur l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones.

Elle est par ailleurs inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France, catégorie vulnérable (Union Internationale de Conservation de la Nature, 2012) ;

La Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a réalisé en 2011 un inventaire astacicole au cours duquel une population d'écrevisses à pattes blanches avait été identifiée sur le ruisseau de Couramble à Bissey-sous-Cruchaud, en amont immédiat du bourg.

Suite à ces observations, des travaux de mise en défends du ruisseau (mis en place de clôtures pour éviter le piétinement du cours d'eau par le bétail) avaient été proposés sur des parcelles pâturées par des bovins et colonisées par l'écrevisse à pattes blanches. Malheureusement, des constats d'assecs total du ruisseau dans le secteur colonisé ont été effectués au cours des étés 2019 et 2022. La Communauté de Commune Sud Côte Chalonnaise, qui a désormais la compétence GEMAPI, souhaitait donc vérifier avant la mise en œuvre des travaux si la population identifiée en 2011 était toujours présente.

La Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a donc proposé de réaliser un nouvel inventaire, notamment dans le bourg de Bissey-sous-Cruchaud, sur un secteur qui n'avait pas été prospecté jusque-là et où le cours d'eau ne s'est pas asséché.

Méthodologie employée

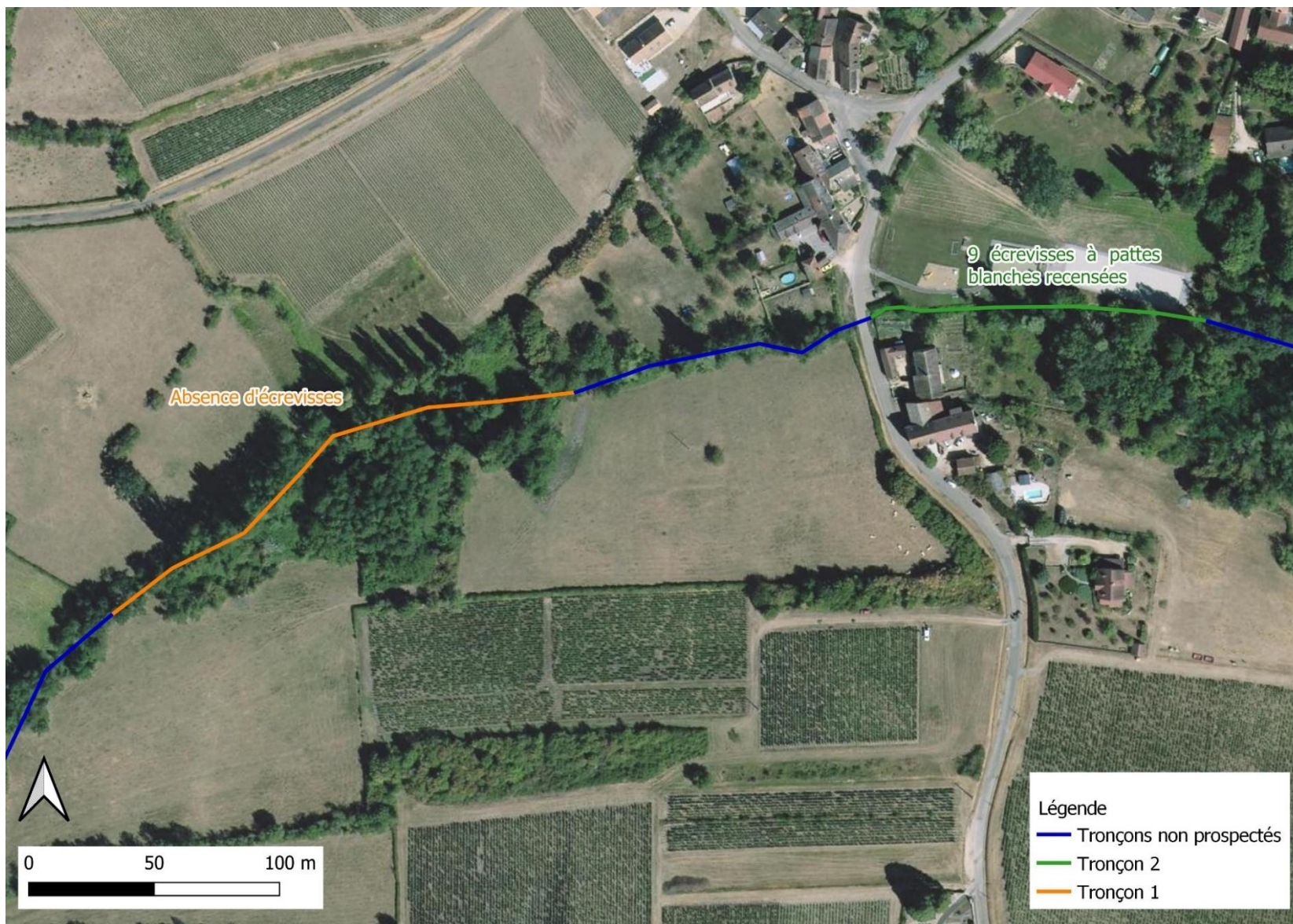
Code tronçons	Description tronçons	Longueur (en m)
Tronçon 1	AMONT BOURG (100 m amont du pont de la rue de la Ramalle)	210
Tronçon 2	BOURG : aval immédiat du pont de la rue de la Ramalle	140

Tableau 1 : Liste des tronçons inventoriés

Un inventaire astacicole a donc été réalisé le 3 octobre 2022 par prospection nocturne, en raison de l'activité importante de ces espèces la nuit. Une équipe de 4 personnes (1 salarié de la Fédération et 3 salariés de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise), équipées de projecteurs, ont parcouru le cours d'eau de l'aval vers l'amont en éclairant le fond du lit.

Cette prospection avait pour objectif premier de recenser les secteurs colonisés. Des renseignements complémentaires sur les populations ont été notés à titre indicatif (nombre d'individus observés, classes de tailles, ...).

La prospection a été menée avec un matériel désinfecté (bottes et chaussures), les populations d'écrevisses étant particulièrement sensibles à différents types d'agents pathogènes potentiellement véhiculés par l'homme.



Carte 1 : Tronçons prospectés et résultats de l'inventaire

Les conditions lors de l'inventaire étaient favorables à l'observation des écrevisses (basses eaux, faible turbidité, période où l'activité des individus est globalement élevée).

2 tronçons du ruisseau ont été inventoriés pour un linéaire total de 600 m de cours d'eau (cf. tableau 1 et carte 1).

Résultats

Sur le tronçon 1, qui était en 2011 colonisé par l'écrevisse à pattes blanches, aucune écrevisse n'a été inventoriée. Ce résultat est logique puisque que le cours d'eau est tombé en assec sur ce secteur au cours de l'été 2022.

En aval, sur le tronçon 2, les prospections réalisées ont permis de recenser 9 écrevisses à pattes blanches. Si ce chiffre est modeste, il est sans doute sous-estimé car les conditions d'observation étaient difficiles en raison des plantes herbacées implantées en berge.

Il est possible que le linéaire colonisé soit légèrement plus important (jusqu'à la cave de Bissey-sous-Cruchaud), les prospections n'ayant pas été poursuivies en aval dans des secteurs privés proches de domiciles où l'autorisation d'accès n'avait pas été demandée.

	Effectifs mâle	Effectifs femelle	Total
< 30 mm			
30-49- mm		2	2
50-69 mm	2	1	3
70-89 mm	3	1	4
90 et +			
Total	5	4	9

Tableau 2 : Classes de taille et sexe des écrevisses à pattes blanches observées

Conclusion

L'inventaire astacicole réalisé en octobre 2022 a permis de confirmer que la population d'écrevisses à pattes blanches inventoriée en 2011 en amont du pont de la rue de la Ramalle à Bissey-sous-Cruchaud avait probablement disparue en raison de l'assec total du cours d'eau. La prospection réalisée en aval de ce pont a en revanche permis de comptabiliser 9 écrevisses à pattes blanches sur un linéaire de 140 m.

Le faible nombre d'individus comptabilisé, même s'il est sous-estimé, ainsi que la disparition de la population présente en 2011 en amont du pont de la rue de la Ramalle, rend la population résiduelle probablement très vulnérable. Ainsi, les travaux de mise en défends prévus sur ce ruisseau par la Communauté de communes doivent être maintenus pour tenter de préserver cette population qui apparaît aujourd'hui très menacée.